



Aéroclub de Montpellier

Association Loi 1901
SIRET 31137122300018
Affiliée à la Fédération Française Aéronautique N°583
Affiliée à la Fédération Française d'ULM N° 03429
Agréée Ministère des Transports
Agréée Ministère de la Jeunesse et des Sports N° 03498ET0090
Organisme Déclaré DGAC FR.DTO.0385
Agréée Fédération Française Handisport N° 110342515

Mauguio, le 22 décembre 2021

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 22 décembre 2021

Procès-Verbal n° 251-211222

Présents :

- **Membres du Comité Directeur :**
Cyrille **CHARPENTIER**, Pierre **HAUBOIS**, Gil **PERRI**, René **PRADES**, Pierre **SARTRE**, Jean-Marie **SUQUET**
- **Responsable Sécurité :**
Philippe **SERGENT (SGS)**
- **Membres du Comité Directeur et section Handivol excusés :**
Cyril **CARLE**, Pascal **RIDAO**, Hervé **BANON**, Damien **MENNELLA**

Ordre du jour :

- Point sur l'activité au 30 novembre 2021,
- Point sur les avions,
- Point sur la sécurité,
- Point sur la formation,
- Questions diverses,
- Validation des nouveaux adhérents.

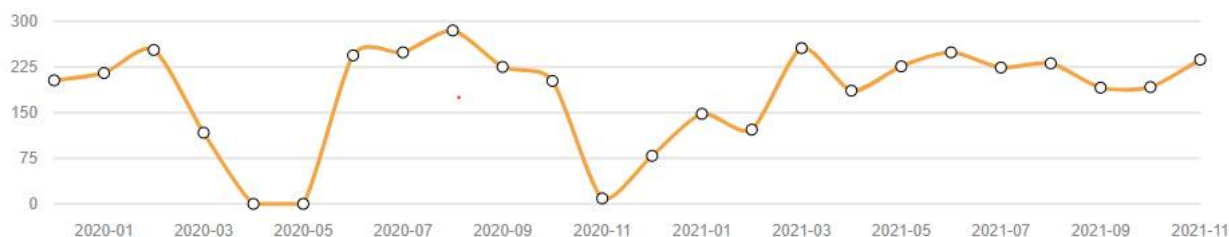
**La réunion est ouverte le mercredi 22 décembre à 18:00
par Pierre SARTRE, Président.**

1- Activité

Avions (heures de vol au 30 novembre 2021)

2268 heures de vol enregistrées au 30 novembre 2021. (Pour mémoire 1803 heures pour la même période l'an dernier)

Evolution des heures de vols sur 24 mois



Adhérents au 30 novembre 2021

224 membres inscrits au 30 novembre 2021. (212 pilotes et élèves pilotes, 3 élèves ULM handivol et 9 membres honoraires)

2 - Avions

Maintenance

- F-HPST : RAS
- F-HAFP : Avion arrêté suite à la défaillance du régulateur de la pompe à injection. Après expertise par un spécialiste, il apparaît que le problème était dû à un carburant pollué. Dès réception du rapport du technicien sur ce problème, Total sera contacté pour investigation.
- F-HMON : Sonde température CHT 2 en commande, remplacement de la roue avant et équilibrage.
- F-GNNI : Montage d'un pot silencieux CHABORD.
- F-GOZZ : remise en service après 4 mois d'arrêt en attente des jambes de train en provenance de chez ROBIN. Montage d'un silencieux CHABORD, reste la mise en peinture du capot moteur inférieur (modifié pour passage du silencieux CHABORD).
- 34AOG : En attente du remplacement des flotteurs carburateurs (attente pièces ROTAX)

3 - Point sur la sécurité et la formation

Formation

Dans le cadre de la mise en place du contrôle qualité formation (voir compte-rendu CD 250) qui nous sera certainement demandé par notre organisme de tutelle (DGAC) lors d'un audit à venir, Philippe SERGENT présente son travail sur la mise en place, avec l'aide de l'équipe Aérogest d'un système de suivi des livrets de formation. Ce système se présente sous la forme d'un tableau (Excel) du suivi des différentes formations, PPL, LAPL, VFR Nuit (aussi bien leçons théoriques que pratiques). Ce tableau permet de suivre la validation des exercices et la signature des leçons par les instructeurs et les élèves ainsi que la progression de ces derniers.

Modification des signalements sur les avions

Dorénavant en cas d'incident sur un appareil, le pilote déclarera directement ce dernier dans Aérogest et inscrira sur le carnet de route la mention « Voir signalement Aérogest ». Si l'anomalie signalée, empêche la poursuite des vols, les clés de l'appareil seront remises à un responsable du Club, ou seront déposées dans la boîte à chèque en l'absence de ce dernier.

Le manuel d'exploitation sera modifié en conséquence.

- **Mise en place convention instructeur**

Pour faciliter les relations entre les instructeurs bénévoles de l'Aéroclub et le comité de Direction, et se mettre en conformité avec les recommandations de la Fédération FFA ainsi que celles de l'ANPI (Association des Pilotes Instructeurs), il a été décidé d'établir un protocole d'accord entre les instructeurs et l'Aéroclub de Montpellier. La rédaction de ce protocole devrait être terminée mi-janvier et la signature de ce protocole par l'ensemble des instructeurs devra avoir lieu avant le 31 janvier 2022.

Le manuel d'exploitation sera modifié en conséquence.

4 - Questions diverses :

- **Obligation du Pass sanitaire pour accéder au Club**

La décision prise en réunion de bureau le 17/12/2021 de rendre obligatoire le pass sanitaire pour accéder aux installations de l'Aéroclub, locaux et appareils, a été validée à l'unanimité des membres du comité directeur présents. Cette décision a été prise pour assurer la protection des membres de notre association et pour renforcer les mesures déjà en place suite à l'aggravation de la crise sanitaire en Occitanie. **Cette décision est applicable immédiatement.**

- **Mise en conformité avec le contrôle d'honorabilité (Décret n°2021-379 du 31 mars 2021 relatif au recueil des données des personnes soumises aux obligations des articles L. 212-9 et L. 322-1 du code du sport en vue du contrôle de leur honorabilité)**

Suite à l'arrêté du 31 mars portant création d'un traitement automatisé des données à caractère personnel « SI Honorabilité », chaque membre dirigeant d'une association ou encadrant (instructeur, enseignant CAEA,...) sera déclaré dans le portail « SI » via l'intermédiaire du site SMILE de la FFA.

Le Manuel d'exploitation de l'Aéroclub sera modifié en conséquence.

Réf : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043317727>

- **Prévention des harcèlements et violences sexuelles**

Les abus et le harcèlement sexuel se rencontrent dans toutes les disciplines sportives et de loisirs et à tous les niveaux de pratique. Mineurs, adultes, licenciés ou pratiquants libres, en loisirs ou sportifs confirmés, l'Aéroclub de Montpellier a décidé de s'engager pour lutter contre ces violences sexuelles et en faveur d'une plus grande protection des pratiquants. La plaquette d'information sur la prévention des violences dans le sport du Ministère chargé des sports sera intégrée en annexe au manuel d'exploitation de l'Aéroclub.

- **Vols partagés**

La mise en place du système de mise en relation pour les pilotes (vols partagés) démarre doucement, actuellement une quinzaine d'inscrits. Une relance de la promotion du dispositif sera effectuée avec le retour des beaux jours au début du printemps.

- **Permanences le samedi**

Merci aux premiers « permanents du samedi », mais à partir de début janvier, aucune permanence n'est pour l'instant assurée.

- **Accessoires de lavage**

Cyrille CHARPENTIER est en attente du matériel.

- **ULM en club**

Pierre HAUBOIS soumet l'idée de la mise en service d'un ULM (3 axes) au sein de la flotte de l'Aéroclub en précisant, qu'avec la mise en place de la nouvelle réglementation européenne, les heures de vols effectuées sur ULM classe 3 peuvent être comptabilisées en tant que pilote « avion » dans notre carnet de

vol. Le comité directeur dans son ensemble n'est pas contre cette proposition, mais pense qu'avant de se lancer dans cette « aventure » une étude sérieuse devra être réalisée.

- ***Nouvel instructeur***

Un instructeur ancien membre de l'Aéroclub (formé en tant que pilote à l'Aéroclub en 2019/2020) s'est proposé pour faire de l'instruction bénévole au sein de notre structure. Ce dernier étant disponible le samedi, et l'Aéroclub manquant cruellement d'instructeur ce jour-là, le comité directeur approuve à l'unanimité des membres présents sa candidature. Pascal RIDAO ou Philippe SERGENT contacterons ce dernier pour lui présenter le fonctionnement de l'école de formation et effectuer les lâchers machines. Cet instructeur devrait démarrer ses cours courant janvier 2022.

- ***Règlement Général sur la Protection des Données (RAPPEL)***

Avec Aérogest Online, chaque pilote doit valider lui-même son intégration dans l'annuaire de l'aéroclub ; pour cela il faut se rendre sur l'écran « *Mes données - Confidentialité* », cocher la case « *Apparaître dans l'annuaire des pilotes du club* », puis cocher les données à faire apparaître (photo, téléphone, mail). Ce qui permet à un pilote en retard (par exemple) de vous prévenir ou à un pilote de vous appeler pour modifier une réservation.

- ***Païement des heures de vol (RAPPEL du règlement intérieur)***

Ce petit rappel à cause d'une minorité de pilote qui ne respecte pas les règles.

Le paiement du vol doit être effectué au plus tard au retour de ce dernier. Certains pilotes n'appliquant pas ce point, décision a été prise que tous les soldes de membres débiteurs seront relancés. Sans action du membre à la suite de la relance, le chèque de caution sera encaissé sous huitaine et l'accès aux clés des appareils sera suspendu.

5 - Validation de l'inscription des adhérents (article 8 des Statuts)

AZELARAB Mohamed – BARDON Paul - BOUNETTA Yanis - BROUSSIN Jacques - BUTEAU Cyrille - CARLE Cyril – CERS Grégoire – CHAILLOT Éric – CHANAS Nicolas - CHARIGNON Jeremy – CHABEAU Gérard - CHEREAU Rudy - CONNAY STOFFT Anne - CONNINX Geneviève - DARMON Cyrille – DESHAYES Emmanuel - DOROT Adeline – DUMANET-DYBIEC Mattéo - DUMAS Stéphan – FLECHEUX Pascal - GERST Huritau – GRIEU Clara - HOCHEDÉZ Hugo – IRANPOUR Reza - LACHAUD Jonathan - LEGRAND Joachim – LHERMENIER Olivier – LUCAS Gauthier - MAATAR Mohamed – MALLET Aimé – MASSON Daniel - MATHIEU Jean-Jacques - MAILLARD David - MORIS Kevin – ORMANCEY Nathan - PETIT Jules - PHILIPPE Clémentine – PRADES René - QUINNEZ Mayeul – RAMI Cédric - RIDAO Pascal - ROUSSEL Mathieu – RUSSO Tom – SARASA Maxime – SARMEO Patrick – SARTRE Pierre - SERGENT Philippe – SICCARDI Christophe - SUQUET Jean-Marie – TOUQUOY Sébastien

La Validation ne sera définitive qu'après présentation d'un pass sanitaire valide au secrétariat.

Le Comité Directeur souhaite la bienvenue et de bons vols à tous.

La réunion est close à 19h20, après épuisement de l'ordre du jour.

Le Président
Pierre SARTRE

Le secrétaire Général
Jean-Marie SUQUET